

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5846

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : **Revitalisation du centre ancien - Bilan de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'organisation territoriale - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par arrêté en date du 31 mai 2000, la Communauté urbaine a engagé une procédure de concertation préalable à la revitalisation du centre ancien de Couzon au Mont d'Or.

Conformément à la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991, notamment l'article 4 et à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, les objectifs et les modalités de la concertation avaient été définis en accord avec la Commune, à la suite de l'étude préliminaire réalisée.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil d'approuver le bilan de cette concertation.

La concertation préalable s'est déroulée du lundi 29 mai au vendredi 7 juillet 2000. Les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont eu la possibilité de prendre connaissance des objectifs poursuivis dans le cadre d'une exposition présentée en mairie, d'une part, et d'un dossier déposé en mairie et à l'hôtel de Communauté, d'autre part. Ils ont pu formuler leurs observations sur les cahiers de concertation joints.

Aucune observation n'a été enregistrée sur le cahier déposé à l'hôtel de Communauté ; onze avis ont été rédigés sur le registre de concertation déposé en mairie sur le lieu de l'exposition du projet visitée par de nombreux couzonnais. Ces avis émanent tous de particuliers, à l'exception de celui déposé par l'Association couzonnaise pour la sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie (ACSECV), qui déclare compter 309 membres dont de nombreux commerçants et présidents d'associations locales diverses (qui se sont déplacés personnellement pour voir l'exposition).

L'analyse des remarques formulées révèle une perception globalement positive des propositions d'aménagement présentées :

- la couverture de la voie ferrée : on note huit avis favorables, certains réclamant déjà des plans de détail, une approche des coûts et des équipements phoniques d'accompagnement aux entrées et sorties de l'ouvrage ; cette réalisation est souhaitée comme une priorité pour la revitalisation du centre ancien ;

- le plan de circulation : on constate que la demande d'améliorer la sécurité des piétons est générale ; cependant, deux avis sont réservés sur la mise à sens unique des rues Lyvet et Rochon, par crainte d'une vitesse excessive des véhicules ; les autres personnes se prononcent favorablement sur le projet et notamment à la mise en place de la zone 30 ;

- la voie nouvelle en impasse le long de la voie ferrée : on relève des avis réservés des riverains quant à l'utilité publique de cette voie destinée à accueillir du stationnement et à désenclaver les maisons situées rue Philibert Gaillard, notamment pour améliorer la sécurité-incendie ; ces riverains, redoutant les effractions, estiment qu'un simple accès pour les pompiers à l'angle de la rue de l'Ecoran suffisait ; cette hypothèse devra être vérifiée par une étude complémentaire ;

- l'aménagement des places Ampère et Fayard : les avis sont favorables au projet, notamment pour la réalisation d'une fontaine et la création de trottoirs sécurisants pour les piétons ; des stationnements publics sont souhaités

en remplacement des quelques places supprimées ; on relève également des demandes de détail : pose de bancs en pierres dorées, traitement des abords du mur du Vingtain, en complément du programme d'aménagement proposé.

Enfin, le registre a permis de recueillir également des demandes ou des suggestions diverses, hors sujet par rapport au dossier présenté, mais pour lesquelles on peut noter que des actions, engagées par ailleurs, y répondront : réaménagement de la place de la Liberté (marché), de la rue de la République et de la partie basse du village, plus commerçante ; aménagement du site des carrières en théâtre de verdure et lieu de loisirs ; mise en place de bornes aux entrée et sortie de la rue Philibert Gaillard ; jalonnement des monuments et équipements utiles ; éclairage et mise en valeur des sites ; accès pour handicapés dans la mairie ; création d'une nouvelle école.

En conclusion, les objectifs d'aménagement présentés pour la revitalisation du centre ancien recueillent l'adhésion du public ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 31 mai 2000 ;

Vu la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 en date du 13 juillet 1991 ;

Vu les articles 4 et L 300-1 du code de l'urbanisme ;

Vu les résultats de la concertation préalable qui s'est déroulée du 29 mai au 7 juillet 2000 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation pour la revitalisation du centre ancien de Couzon au Mont d'Or.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,